



ECOLE DE TIR A L'ARC

Les Archers du Colosse met en place pour les jeunes de l'association une école de tir à l'arc.

Pour son bon fonctionnement, les points suivants devront être respectés :

.. Les parents doivent s'assurer que l'encadrement est présent avant de déposer leurs enfants.

.. Les parents doivent être présents à la fin de la séance pour récupérer leurs enfants ou faire une procuration pour les autres personnes.

.. Les encadrants sont responsables des enfants en cas d'incidents ou d'accidents uniquement survenus pendant les horaires d'entraînement et dans les lieux prévus à cet effet.

.. Les parents doivent signer une autorisation d'intervention chirurgicale pour les archers mineurs.

La responsabilité de l'association "Les Archers du colosse" ne peut être engagée pour tout préjudice matériel ou corporel causé ou subi par quelque personne avant, pendant et après les entraînements.

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

Je soussigné _____ autorise mon fils, ma fille

né(e) le / / à participer aux activités des ARCHERS DU COLOSSE
et à faire pratiquer sur mon fils, ma fille, tout acte médical ou chirurgical
d'urgence que nécessitera son état.

Fait le / / à

Signature : le Père / la Mère